

LE BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

↖ ↗
↙ ↘
Surface de bassin versant
500 km²

💧
19
affluents

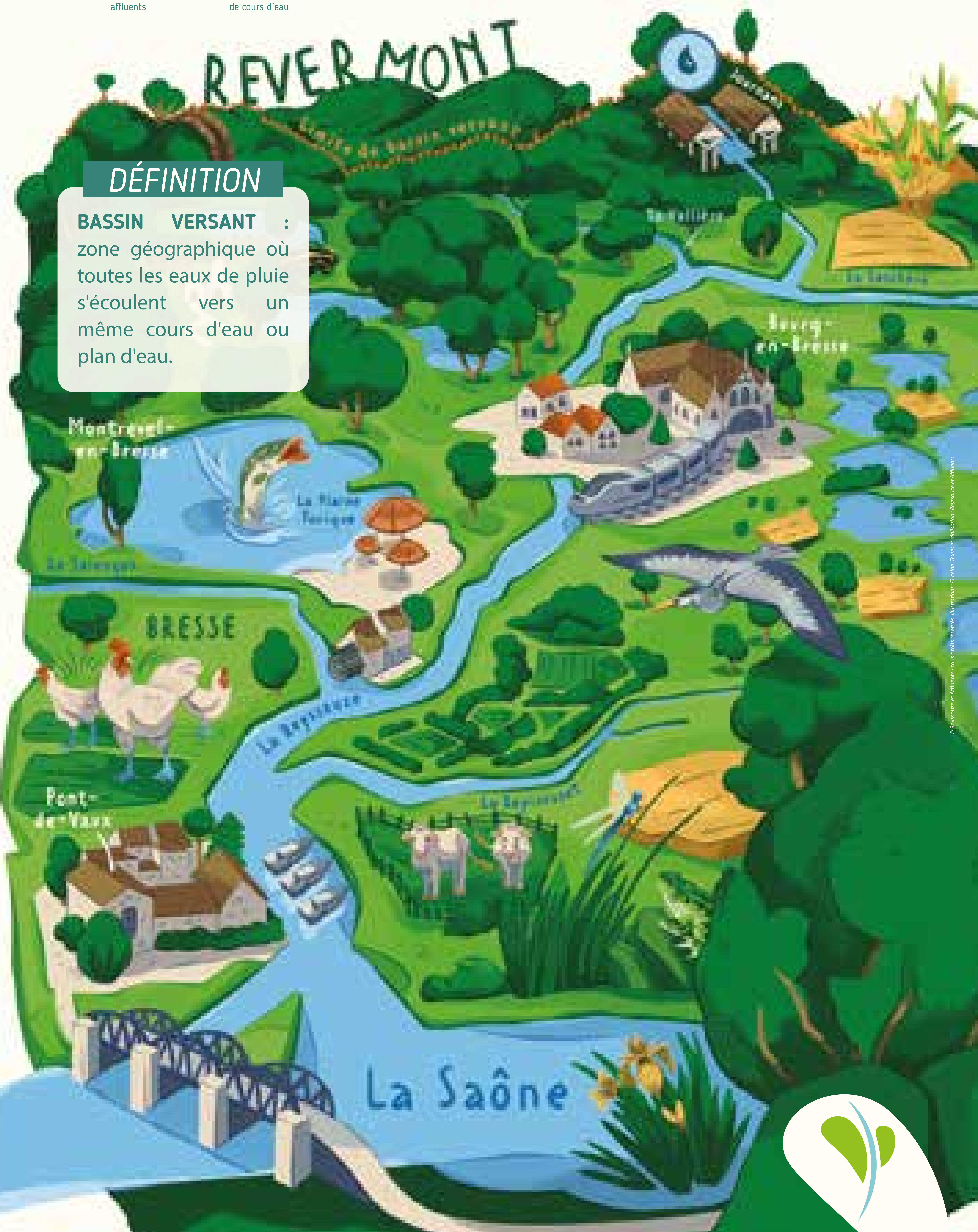
🌿
12 380 ha
de Zones Humides

🌊
400 km
de cours d'eau

LA REYSSOUZE naît d'une source karstique à Journans, au pied du Revermont, et serpente dans le sud de la plaine de Bresse. Elle traverse Bourg-en-Bresse et se jette dans la Saône en limite des communes de Reyssouze et Pont-de-Vaux après un parcours de 75 km.

DÉFINITION

BASSIN VERSANT :
zone géographique où toutes les eaux de pluie s'écoulent vers un même cours d'eau ou plan d'eau.



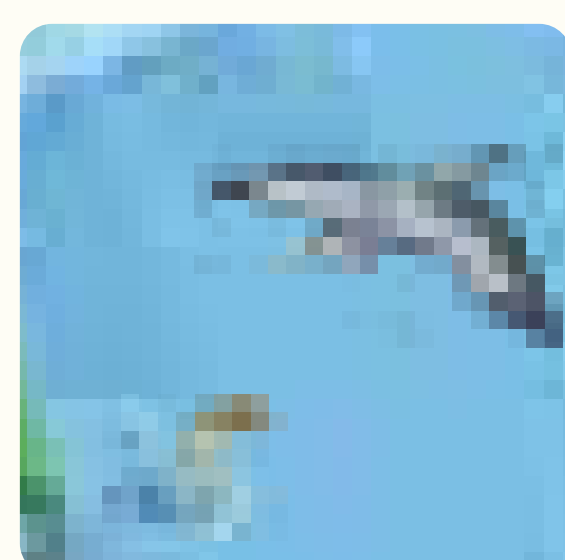
LES MILIEUX AQUATIQUES, AU COEUR DE NOS VIES



© Reysouze et Affiliés - tous droits réservés. Illustrations : Oceane. Textes et réalisation : Reysouze et Affiliés.

La Bresse est façonnée par les rivières, les forêts et prairies humides, les mares qui composent son paysage. Ces écosystèmes sont au coeur de nos vies.

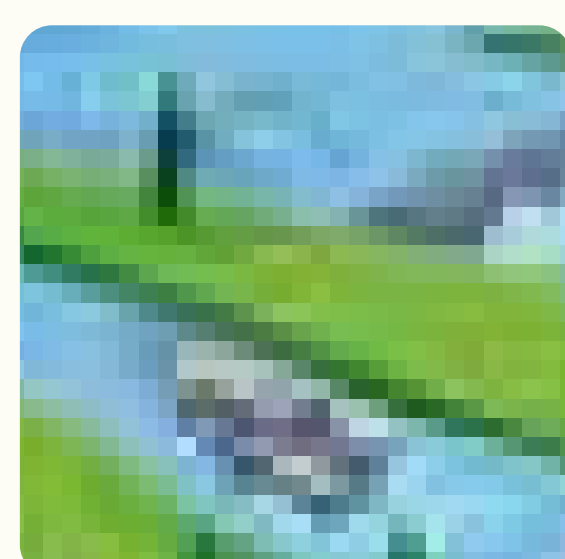
Les milieux aquatiques nous rendent de multiples **SERVICES**.



Ils forment un véritable **réservoir de biodiversité**, participant au maintien de l'équilibre écologique.

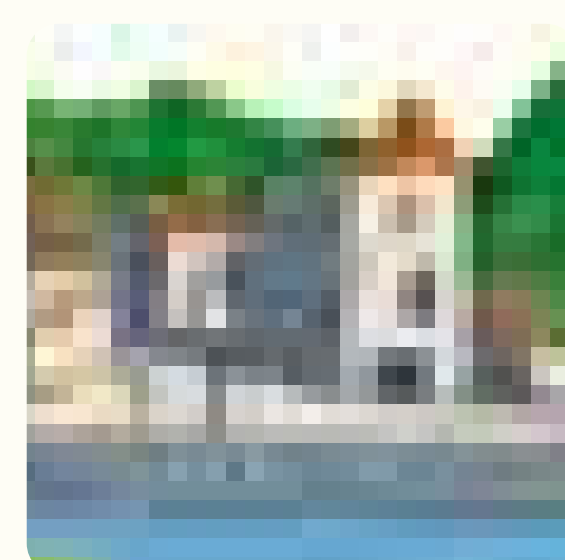


Ils fournissent une **ressource essentielle en eau** pour l'agriculture : irrigation, abreuvement ...



Ils offrent des **espaces de loisirs et de détente**, contribuant ainsi à notre bien-être et à la richesse de nos paysages.

Nos modes de vie ont un **IMPACT** sur le fonctionnement de ces milieux.



L'**artificialisation des sols** réduit la surface de terres capables de filtrer et d'absorber l'eau, favorisant les inondations et diminuant la recharge des nappes phréatiques.



Certains **rejets** apportent des polluants qui dégradent la qualité de l'eau et perturbent les écosystèmes aquatiques.



La **modification des cours d'eau** par des infrastructures, comme les seuils et les barrages, entrave la libre circulation de l'eau, de la faune et des sédiments, affectant ainsi la biodiversité et les capacités naturelles de ces milieux à s'autoréguler.



ENTREtenir LES BERGES

L'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains. Cet entretien comprend les opérations relatives à l'enlèvement d'embâcles, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. *Article L 215.14 du Code de l'Environnement*



ARBRES ET BOIS TOMBÉS

La gestion sélective des arbres et bois tombés dans la rivière vise à maintenir un équilibre entre la préservation des habitats naturels, la sécurité hydraulique et la qualité paysagère des cours d'eau.



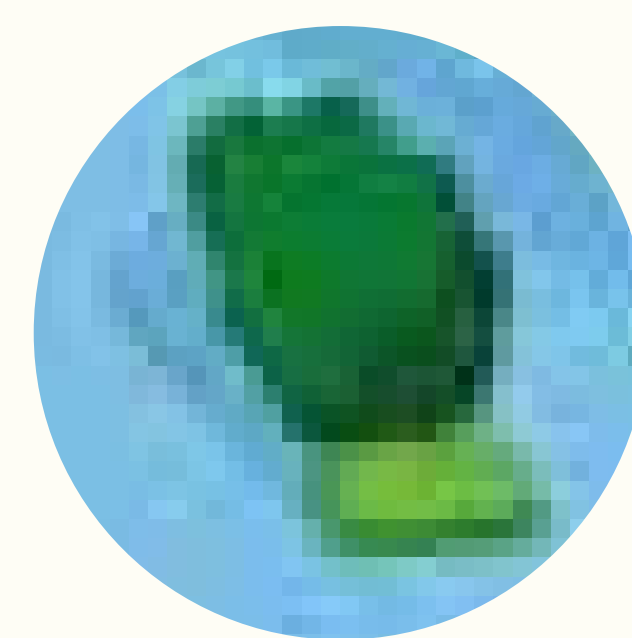
BERGES

L'entretien des berges a pour objectif de prévenir l'érosion, préserver la biodiversité et garantir la stabilité des cours d'eau tout en respectant leur dynamique naturelle.



VÉGÉTATION

L'entretien de la végétation en bord de cours d'eau permet de concilier protection des écosystèmes aquatiques, prévention des inondations et maintien des fonctions écologiques des ripisylves.

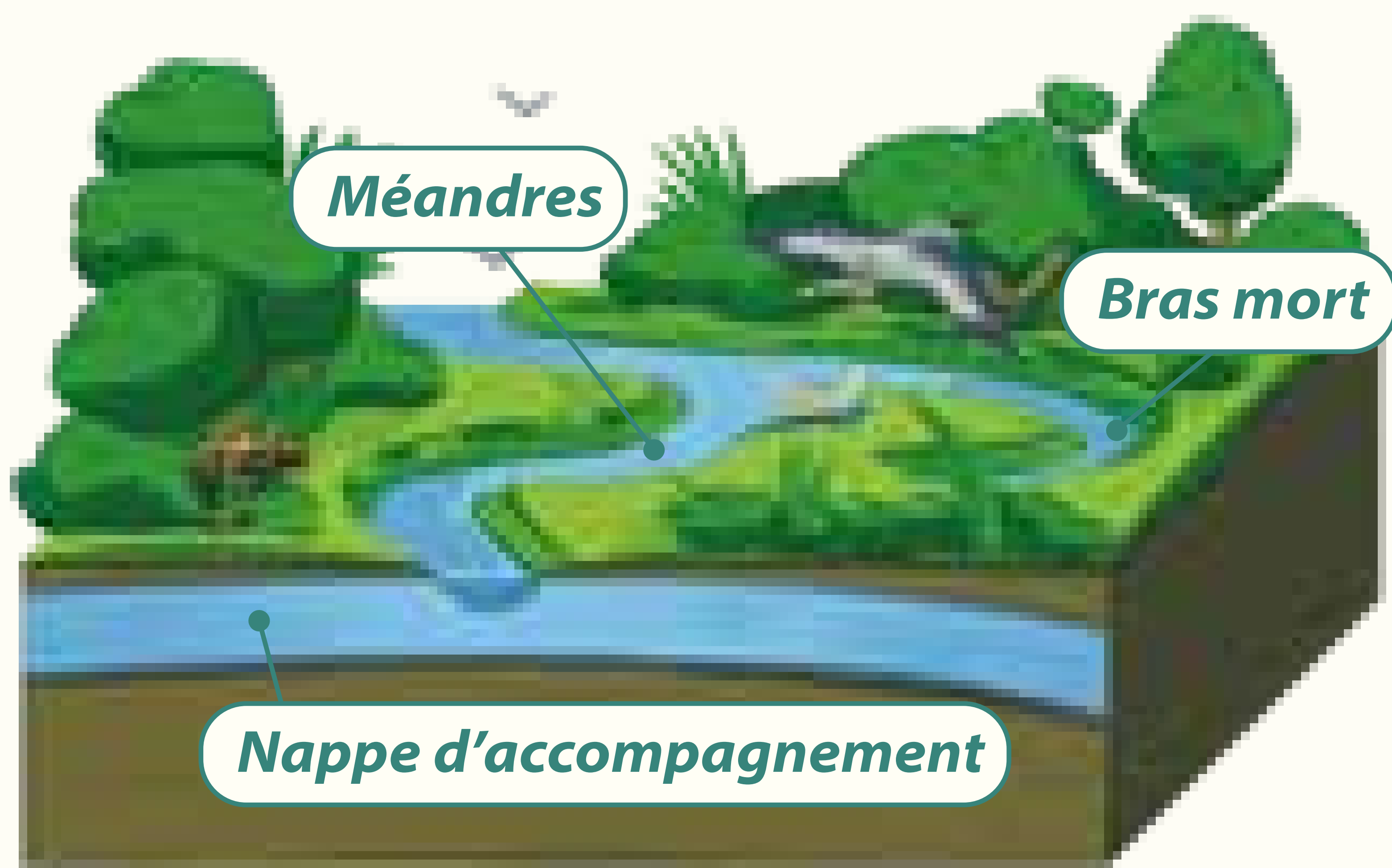


LIT DU COURS D'EAU

La gestion du lit d'un cours d'eau consiste à préserver son fonctionnement naturel tout en assurant la sécurité hydraulique et en maintenant des habitats favorables à la biodiversité.



RENATURER LES RIVIÈRES



ÉTAT INITIAL : une rivière à l'état naturel évolue librement, modifiant son lit au fil du temps par érosion et dépôt de sédiments. Elle reste connectée aux zones humides et plaines qui l'entourent, qui jouent un rôle crucial dans la régulation des crues et qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales.

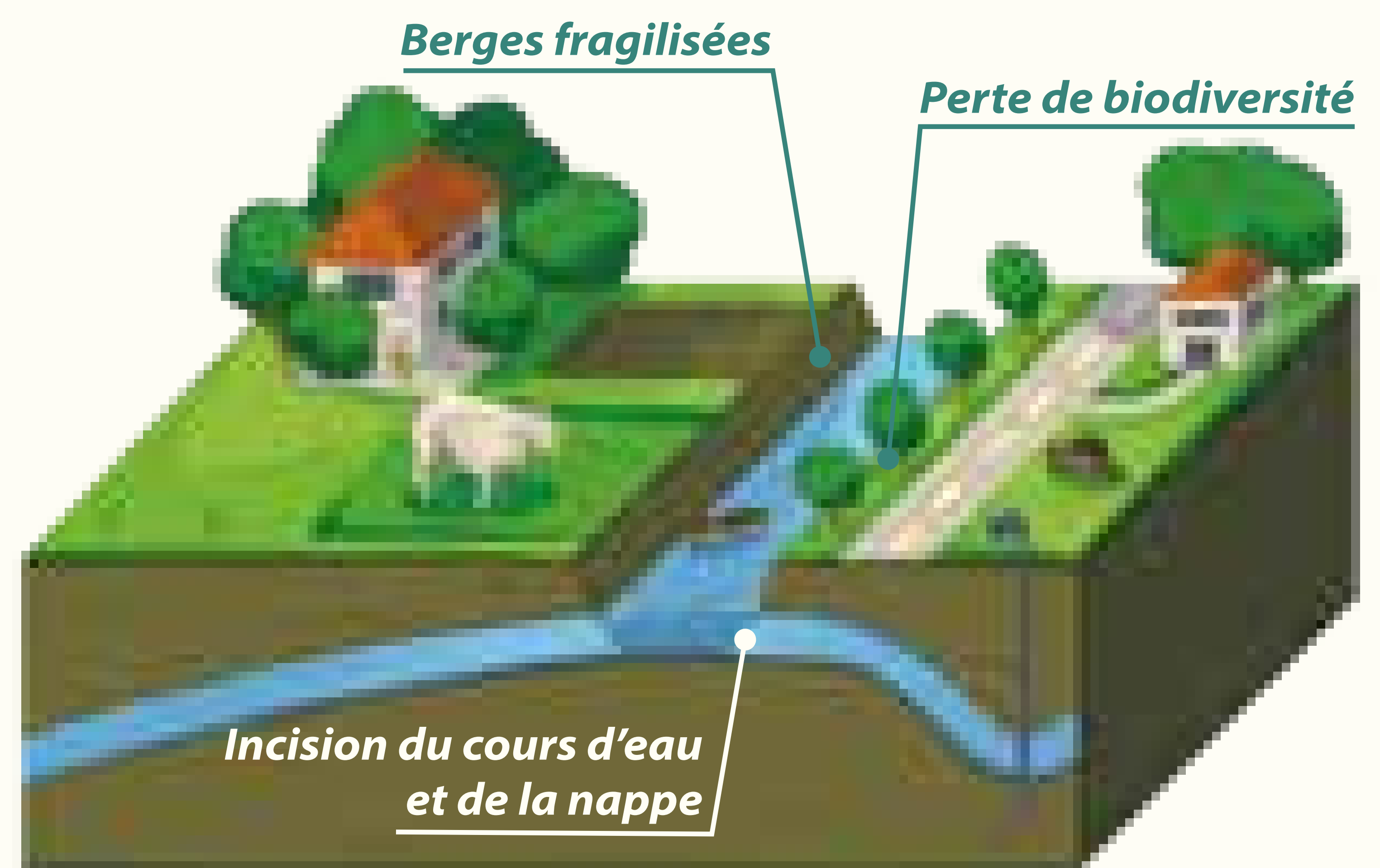
ÉTAT D'ÉQUILIBRE : une des missions du syndicat Reyssouze et Affluents est de retrouver des rivières en bon état écologique, c'est à dire de leur redonner un fonctionnement plus naturel. Cela implique de trouver un juste équilibre entre usages humains et écosystèmes fonctionnels.

DÉFINITION

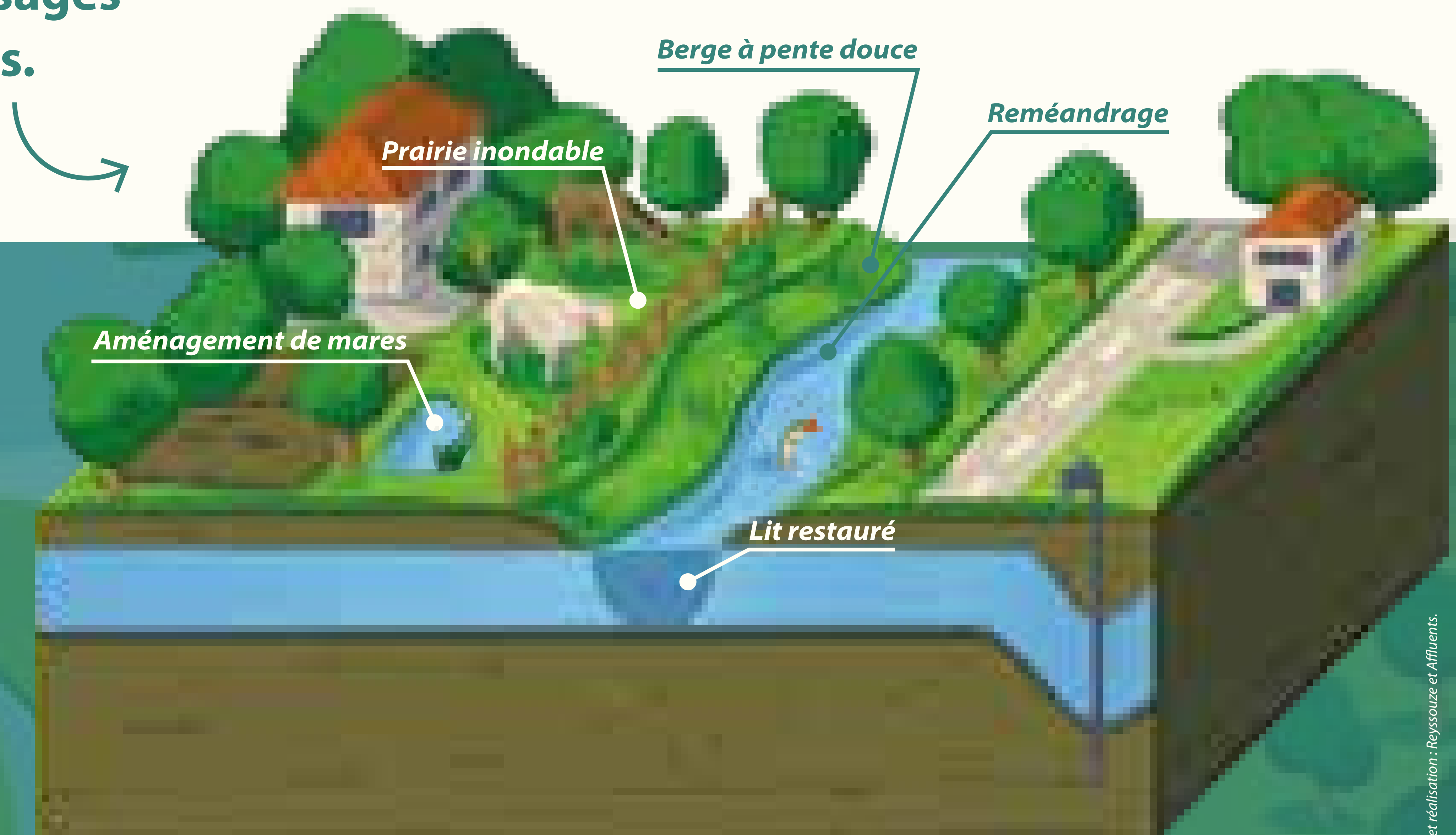
ÉTAT ÉCOLOGIQUE :

Indicateur qui permet d'observer le fonctionnement d'une rivière, et sa résilience face aux variations climatiques, prenant en compte :

- ✓ la qualité physico-chimique : polluants, température, turbidité (...);
- ✓ la biologie aquatique : espèces macro et microscopiques qui peuplent le cours d'eau ;
- ✓ l'hydromorphologie : caractéristiques physiques et composition du lit, des berges ...



RIVIÈRE EN MAUVAIS ÉTAT : ici, les méandres de la rivière ont été coupés en faveur de tracés plus rectilignes, pour faciliter l'aménagement urbain et agricole et pour évacuer plus rapidement l'eau vers l'aval. Dans ce même objectif, son lit a été fortement élargi et incisé (creusé). Ces modifications ont pour conséquence un enfoncement du cours d'eau et de la nappe qui l'accompagne, l'augmentation du risque d'inondation à l'aval, une perte de biodiversité, un réchauffement des eaux ...

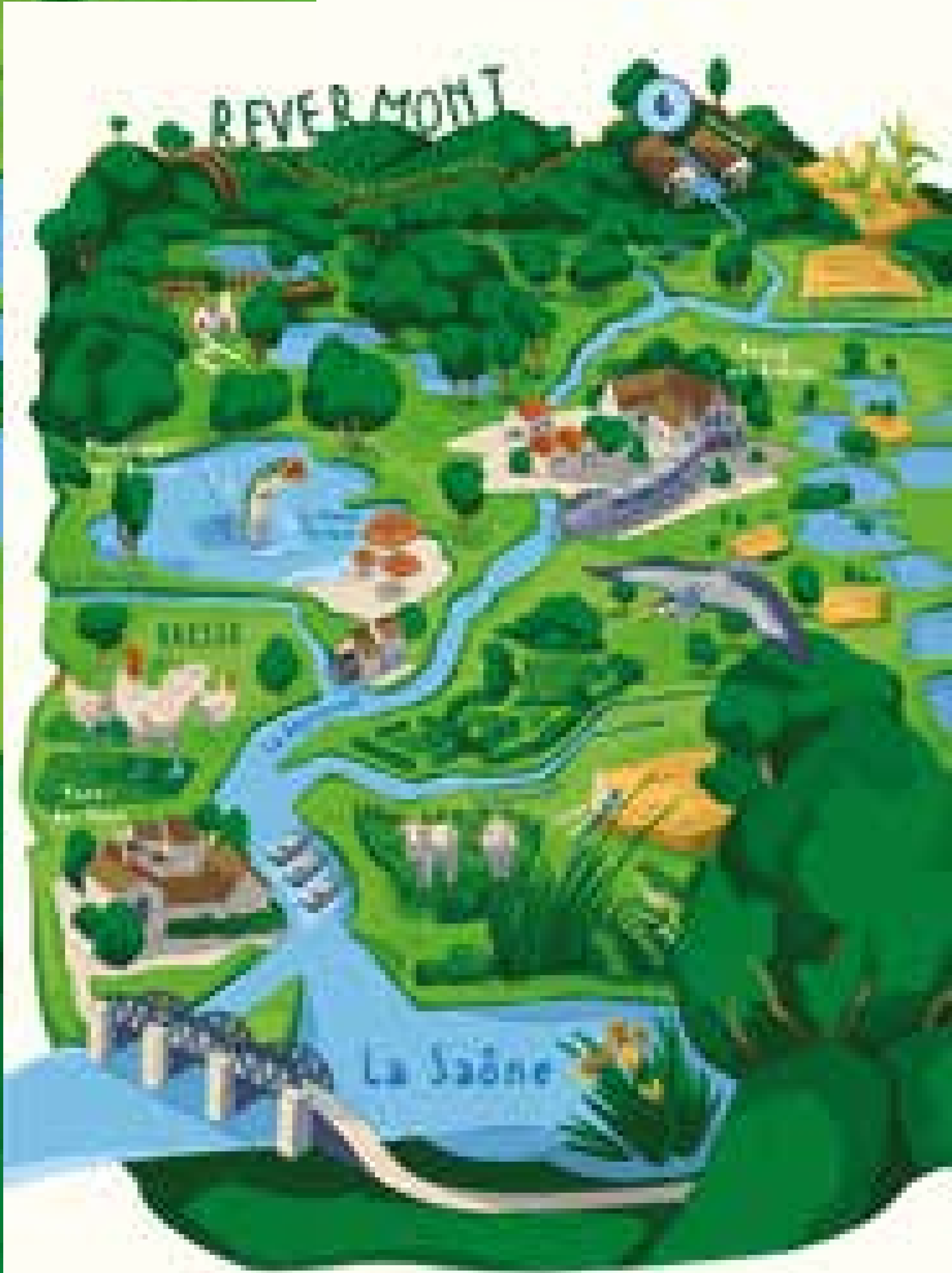


LE SYNDICAT REYSSOUZE ET AFFLUENTS



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE est une **structure publique** qui assure la gestion, l’entretien et la restauration de la rivière Reyssouze, de ses affluents et des milieux aquatiques indispensables à son bon fonctionnement, et la prévention des inondations.

Cette compétence, dite «**GEMAPI**», lui est confiée par Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes Bresse et Saône. Des représentants de chacune de ces intercommunalités siègent au conseil syndical.



DÉFINITION

GE MA PI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La **GEMAPI** est une compétence confiée aux collectivités locales en France depuis la loi de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014.

Elle a permis une approche des questions liées à l’eau à l’échelle des bassins versants, favorisant une meilleure coordination entre les acteurs locaux et une gestion plus efficace des risques d’inondation.

PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :



L’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse : établissement public du ministère de l’environnement, dédié à la préservation de l’eau. Elle perçoit l’impôt sur l’eau et le réinvestit auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l’eau disponible, à travers un programme pluriannuel d’intervention.



Le Département de l’Ain : la politique nature et biodiversité de cette collectivité vise à déployer sur les territoires des dispositifs de soutien notamment à la préservation de la biodiversité ou à la valorisation d’une économie favorable à l’environnement.



LES ZONES HUMIDES, ZONES UTILES

A mi-chemin entre les mondes terrestres et aquatiques, les zones humides sont cruciales pour notre environnement et pour notre ressource en eau.



Leur sol et leur végétation très spécifiques, adaptés à la vie les pieds dans l'eau, sont de formidables filtres. **Elles améliorent la qualité de l'eau pour la faune, la flore et notre approvisionnement en eau potable.**



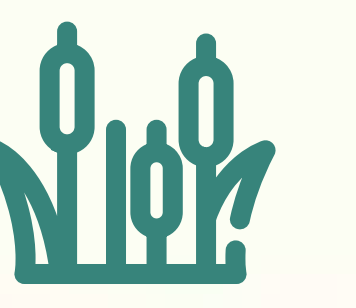
Comme des éponges, elles absorbent l'eau quand les pluies sont abondantes pour la restituer ensuite progressivement. **Elles aident les cours d'eau à maintenir leur débit en période de sécheresse.**



Ce sont des zones « refuges », accueillant tant des espèces de passage que des locataires à plein temps. **Elles hébergent une faune et une flore très diversifiées et stockent de grandes quantités de carbone.**



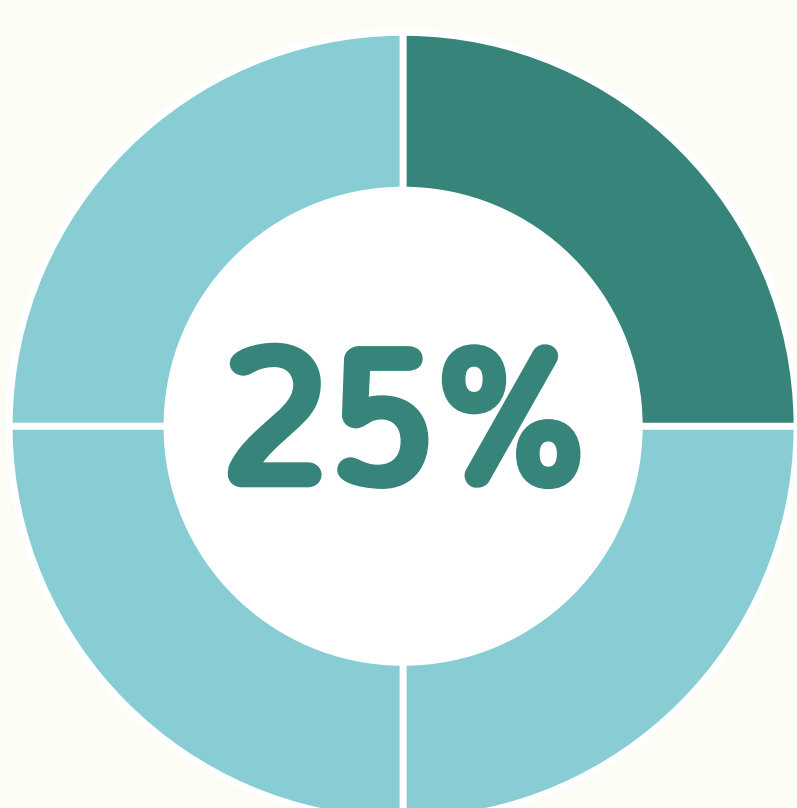
LES PRINCIPAUX TYPES DE ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE


12 380 ha
de Zones Humides



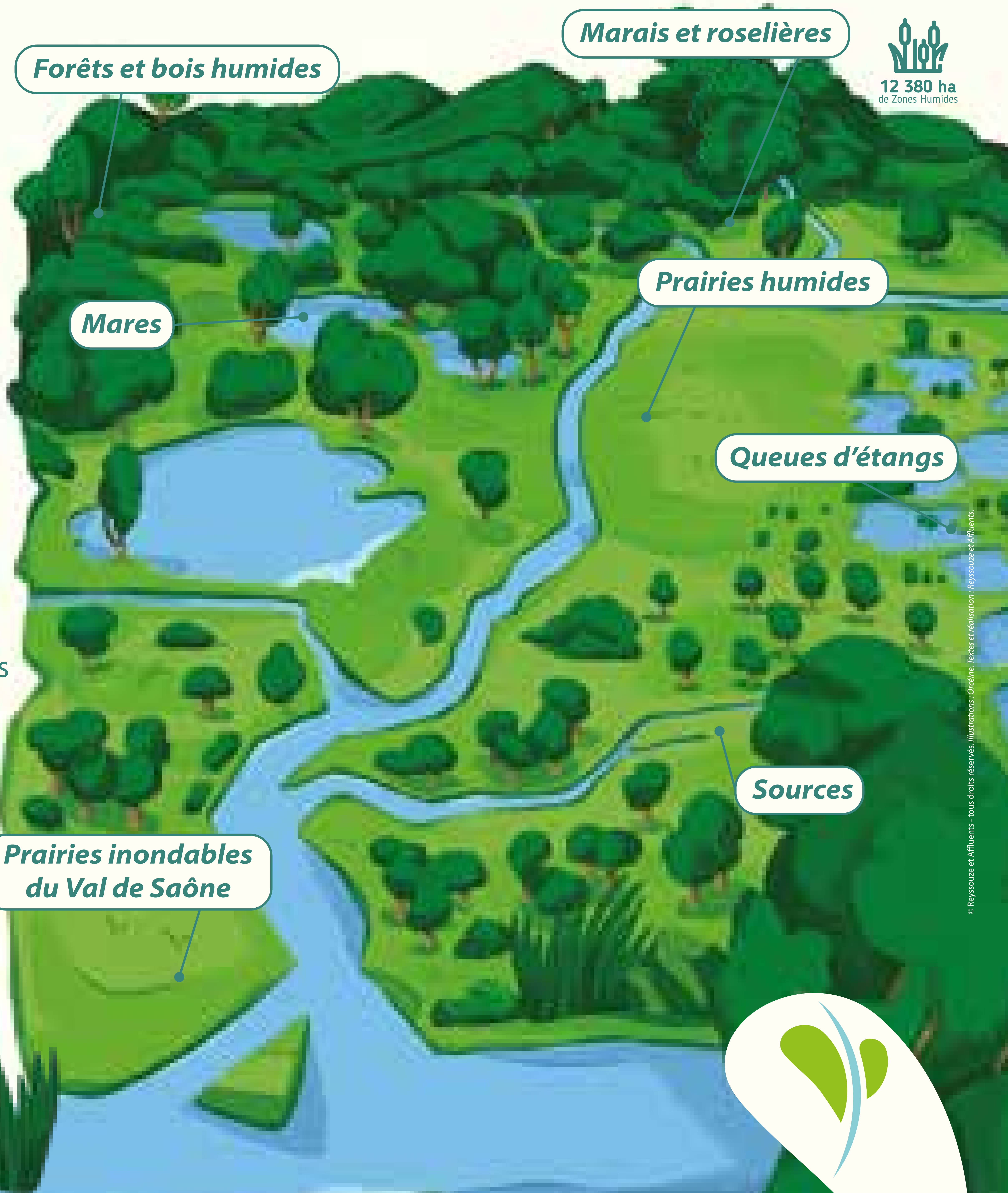
des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier

Source : Les Agences de l'Eau



des espèces de zones humides sont menacées d'extinction

Source : Office International de l'Eau



CITOYENS POUR NOS RIVIÈRES

Aménagement de territoire, risque d'inondation, usages de loisirs, préservation de la ressource en eau ... **Les milieux aquatiques sont au cœur de notre quotidien, et chacun de nous est concerné par la préservation de l'eau et de ses écosystèmes.**

Depuis 2022, **Reyssouze et Affluents renforce la participation citoyenne dans ses instances**, en développant la concertation sur son territoire en invitant chacun à :

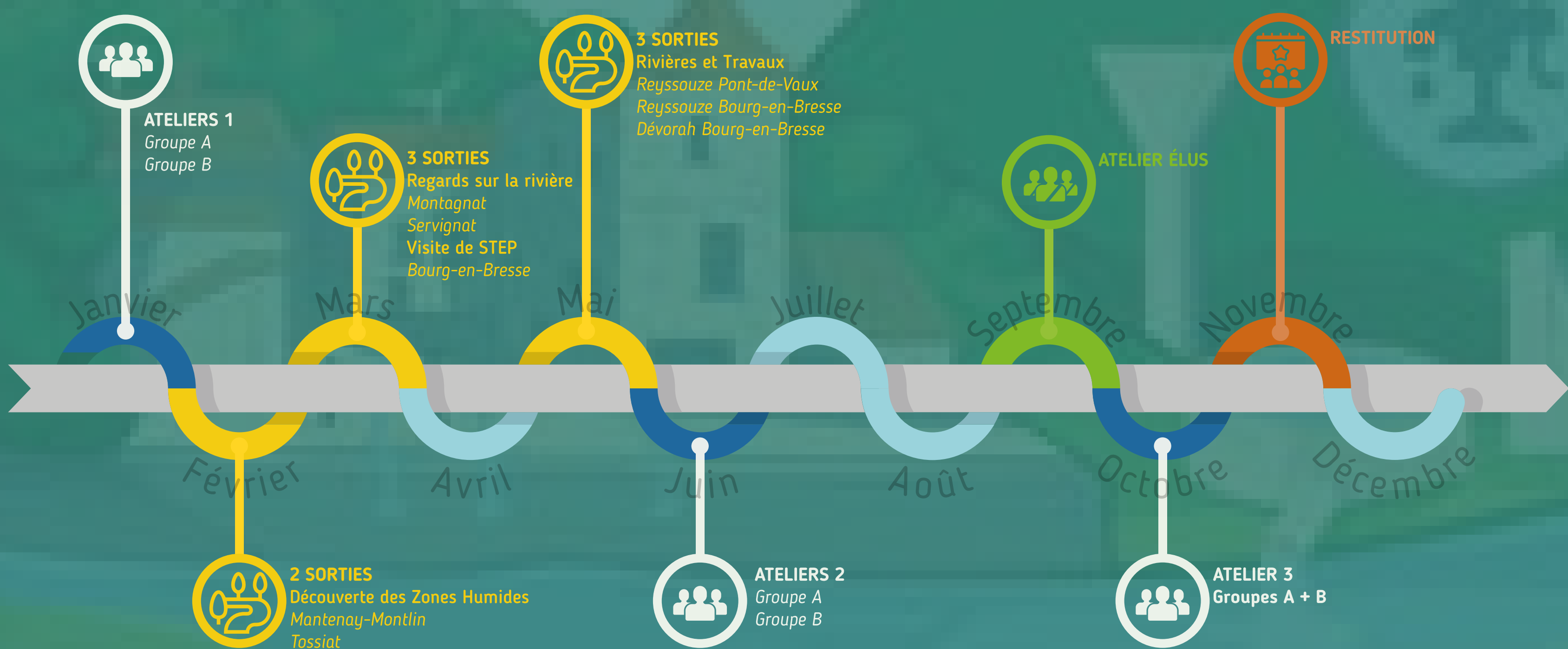
- ✓ **Participer à un observatoire** de nos rivières et zones humides et partageant ses photos et son avis ;
- ✓ **Intégrer un groupe citoyen** pour en apprendre plus et échanger des idées sur les grands enjeux de l'eau en lien avec nos rivières.



COEUR REYSSOUZE est un observatoire participatif du paysage. Via une application mobile et des bornes d'observation, réparties sur l'ensemble du territoire, Coeur Reyssouze permet à l'équipe du syndicat de suivre l'évolution des milieux, et de récolter l'avis des citoyens sur les paysages aquatiques qui les entourent.

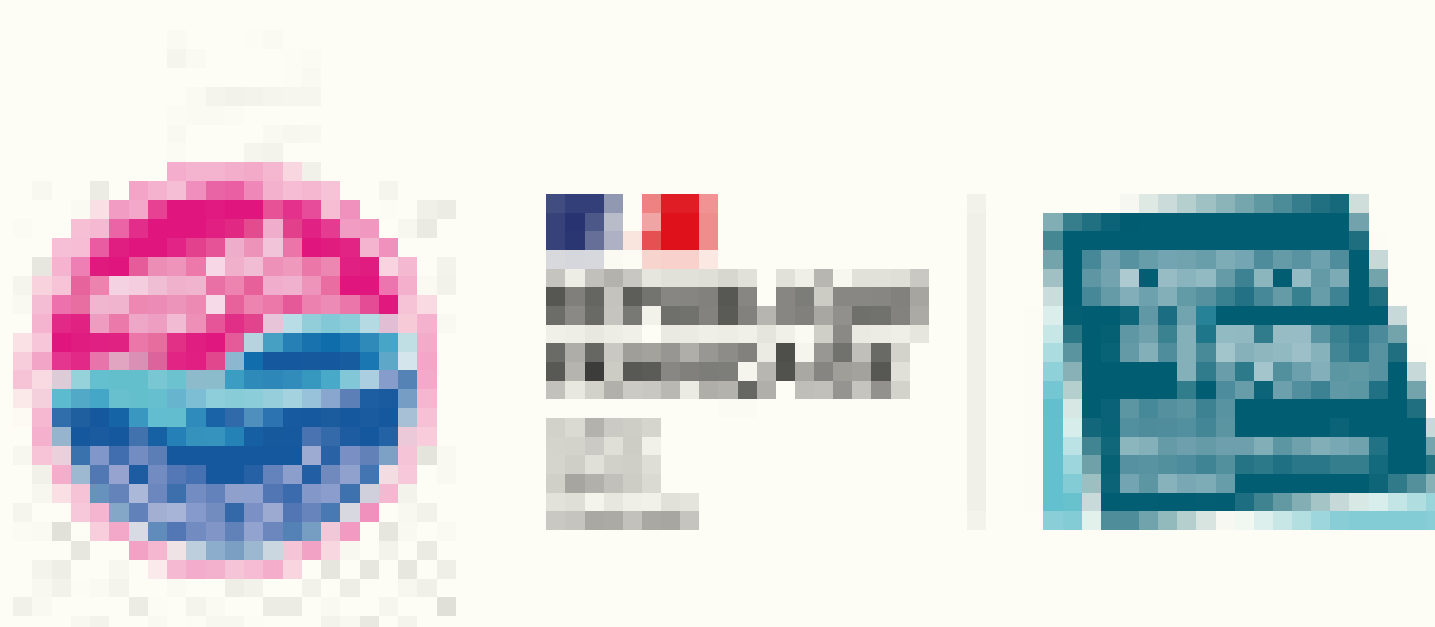


Planning de la concertation menée en 2024



En 2024, deux groupes de 25 citoyens ont été formés sur le bassin versant de la Reyssouze, l'un à Pont-de-Vaux, l'autre à Bourg-en-Bresse. **Ils avaient pour mission de poser les bases de la participation citoyenne au sein du syndicat :** quels rôles pour les citoyens au sein de Reyssouze et Affluents ? Quelle organisation ? Quelles interactions avec les élus et l'équipe technique ?

Pour cela, ils ont pu participer à des sorties sur le terrain pour se «former» sur les milieux aquatiques et leur gestion, et ont participé à 3 ateliers pour mieux cerner les enjeux et faire émerger des propositions. **Ces propositions seront menées en 2025 et 2026 : vous pouvez y participer !**



Ces projets sont financés à hauteur de 70% par l'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** dans le cadre de l'appel à projet «Eau et Participation Citoyenne».

